

# Chalets dans les brumes du droit

**PHOTOGRAPHIE** Juriste de métier et passionnée de photo, la Saint-Aubinoise Christine Keller a promené son objectif autour des chalets de la Grande Cariçaie, aujourd'hui menacés de démolition. Elle en tire un travail où son regard esthétique croise celui de la femme de droit.

## BROYE

«J'avais envie de traiter un sujet hors saison et accessible sur le plan pratique.» En s'intéressant aux chalets de la Grande Cariçaie l'hiver dernier, la photographe saint-aubinoise était peut-être hors saison, mais pas hors actualité. Car ces maisonnettes estivales, construites entre les années 1920 et 1960, se trouvent au cœur d'une bataille juridique.

Les cantons de Vaud et Fribourg, s'appuyant sur la législation fédérale, exigent leur démantèlement, mais nombre de propriétaires s'y opposent. Passionnée de photo depuis une dizaine d'années, Christine Keller est aussi juriste au Conseil de la magistrature fribourgeoise. Et comme il fallait s'y attendre avec un tel sujet, son œil esthétique a rencontré celui de la femme de loi.

### Figés dans l'hiver juridique

Pour ce travail photographique réalisé dans le cadre d'un atelier en ligne, Christine Keller s'est concentrée sur les 67 chalets qui s'égrainent autour de Portalban, dans les réserves des Grèves d'Ostende et de La Motte. Ses clichés, réalisés entre la fin 2020 et le début 2021, montrent des chalets aux volets clos, mélancoliques, comme figés dans un hiver juridique bien parti pour durer. «Je



Le coup d'œil sensible de Christine Keller présente des chalets aux volets clos, dans une ambiance mélancolique.

ne voulais pas photographier ces chalets sous un beau ciel bleu. Il s'agissait de montrer qu'ils allaient peut-être mourir», explique-t-elle.

Loin de se réduire à un simple album photo, son travail s'accompagne de texte. La photographe s'est documentée par le biais d'articles de presse, de rapports et d'expertises publiés. Elle a aussi pu rencontrer deux propriétaires lors de ses pérégrinations. Christine Keller aurait aimé avoir davantage de témoignages, mais elle précise que l'Association des riverains de la rive sud du lac de Neuchâtel (ARSUD), qui milite pour sauvegarder les chalets, au-

rait demandé aux propriétaires de ne pas s'exprimer individuellement sur le sujet durant cette phase décisive de la procédure.

Au fil d'une douzaine de pages, elle explore les différents aspects de la question, montrant comment les premiers cabanons bâtis voilà un siècle sur la base d'autorisations à bien plaisir, ont été consolidés et agrandis avec le temps. Si bien qu'aujourd'hui, certains chalets sont habitables à l'année. Rappelant que la construction des cabanons date d'avant la création des réserves naturelles, elle pointe aussi les problèmes posés par leur présence pour la préservation de la nature: buissons

d'ornement et plantes néophytes dans les jardins, routes carrossables, va-et-vient et nuisances qui perturbent la faune.

### Deux visions irréconciliables

D'un autre côté, elle présente le point de vue des propriétaires, lesquels estiment contribuer à la protection de la Grande Cariçaie par l'entretien des rives. Elle évoque également les incohérences du dossier: accroissement des loisirs dans les réserves naturelles, présence du port de plaisance de Portalban au milieu du cordon de chalets, fêtes bruyantes en été, entretien des prairies marécageuses à l'aide de lourdes ma-



1. Un propriétaire qui se bat pour conserver son bien. A l'origine, l'eau arrivait plus près du chalet. La commune avait autorisé les propriétaires d'alors à remblayer pour agrandir la pelouse. Seule contrainte: il fallait recourir à une entreprise locale. Autres temps... 2. Le chalet *Paradiso* dans les années 1920. 3. L'auteure Christine Keller. PHOTOS CHRISTINE KELLER/PK

chines, tir des avions militaires dans le lac...

«Où est la logique?» se demande notre juriste-photographe qui a l'impression, au terme de ses recherches, d'assister à la

confrontation de deux visions irréconciliables.

■ PIERRE KÖSTINGER

☑ Son travail est à consulter sur: <https://regardevoir.net>